



Provisions sur eau froide alors que je paie déjà l'eau

Par **marina33**, le **06/03/2018** à **21:47**

Bonjour,

Mon bailleur social me réclame des provisions pour eau froide de 27€/mois alors que le compteur est à mon nom et que je paie déjà les factures d'abonnement et consommation.

Au téléphone, le bailleur social me dit qu'il a fait remonter l'info au syndicat de copropriété (en décembre 2017) et que la régularisation serait faite en janvier. Rien n'a été fait.

Suis-je dans mon droit de payer le loyer sans l'eau demandée?
Si la régularisation ne se fait pas, quels recours puis-je avoir ?

Merci pour vos réponses.